

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 22

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
Célébrations sportives 2024
convention de partenariat entre
la communauté d'agglomération
plaine vallée et ses communes
membres relative à
l'organisation des intervilles

Séance ordinaire du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI (*jusqu'à 23h00*), Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGERADUTA, Mme DARROUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme SOUMATProcuration à M. SAURAY
M. GALLIMIDI (*à partir de 23h00*)Procuration à M. BRIANCHON
M. CUSMANOProcuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN.....Procuration à M. ARNOULT
M. GELLERProcuration à M. DALOYAU
M. TAYBI.....Procuration à Mme ANGELO
Mme PHILIPPON
M. ZUILL.....Procuration à M. ESKENAZI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2024

Publiée le : - 9 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 9 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

Absents

M. AVEAUX
M. RAUMEL
Mme PEGARD-BAECHEL
Mme BONNET-CHAMBON

Secrétaire de séance :

Michèle NOACHOVITCH

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

DELIBERATION N°22

OBJET : « CELEBRATIONS SPORTIVES 2024 » CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE ET SES COMMUNES MEMBRES RELATIVE A L'ORGANISATION DES INTERVILLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et sports du 13 mars 2024,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. DALOYAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Plaine Vallée et les villes membres concernées par l'organisation des célébrations sportives qui auront lieu sur le territoire pour accompagner la tenue des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Michèle NOACHOVITCH
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

